



Alexandre BOMPARD
Président-Directeur général

<http://www.carrefour.com/fr/content/protéger-la-biodiversité>

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS DE CARREFOUR DANS *act4nature*

La protection de la biodiversité est vitale pour nourrir le monde de demain : nous avons besoin de milliers d'espèces et de variétés pour conserver une alimentation diversifiée et sûre. Plus largement, à travers les services qu'elle rend, la biodiversité est une condition au développement de nos sociétés. Ainsi les objectifs de développement durable de l'ONU ont identifié la perte de biodiversité, avec le changement climatique, comme un des défis majeurs posés à l'humanité. Carrefour dépend d'elle pour offrir à tous les consommateurs une alimentation saine, variée et de qualité. Et désormais, la protection de la biodiversité est attendue par les consommateurs, nos partenaires du secteur agricole et la société civile.

Carrefour s'est fixé l'objectif d'être le leader de la transition alimentaire pour tous. La protection de la biodiversité est clé dans cette ambition, et nous voulons agir où nous pouvons jouer un rôle positif. Ainsi, la diminution des espèces, la résistance aux antibiotiques, le développement des organismes génétiquement modifiés, la production biologique de qualité, la lutte contre la déforestation sont autant de sujets, invisibles, au cœur de nos préoccupations.

Pour mettre en œuvre cette ambition, Carrefour s'est fixé 4 priorités pour agir au sein de son activité commerciale : le développement d'une agriculture durable, la protection des ressources marines, la préservation des forêts et la préservation de la biodiversité quotidienne.

Carrefour contribuera à relever ces défis communs en collaboration avec ses partenaires et parties prenantes.

■ Développer l'agro-écologie et l'agriculture biologique (Engagement commun 1)

À travers son offre de plus de 2 000 références de produits alimentaires biologiques et 464 produits Filières Qualité Carrefour, Carrefour accompagne le secteur agricole vers des pratiques respectueuses de la biodiversité, du bien-être animal et de la santé des consommateurs. Les ventes de produits biologiques du groupe ont déjà doublé en trois ans pour atteindre 1,3 milliard d'euros en 2017.

Carrefour et ses partenaires producteurs utilisent le modèle de l'agro-écologie pour innover au sein des Filières Qualité Carrefour en s'appuyant sur les services rendus par la nature pour mieux produire.

Carrefour a lancé en 2016 la première fraise sans pesticides de synthèse à partir de la période de floraison. Depuis, d'autres innovations ont vu le jour comme les premières pommes de terre sans pesticides de synthèse dès les premières pousses, les oranges d'Espagne sans pesticides chimiques dès la floraison ou encore des brocolis et choux fleurs sans herbicides.

■ Objectif 1 :

Démocratiser la bio en atteignant 5 Md€ de chiffre d'affaires dans le bio en 2022 (contre 1,3 Md€ de chiffre d'affaires en 2017) et accompagner les producteurs en conversion en collaboration avec le WWF France.
(Engagements communs 4, 6 et 9)

■ Objectif 2 :

Lancer un plan agro-écologie en 2018 et atteindre 20 % d'approvisionnement à travers les filières Carrefour à horizon 2020 en France. Ce plan sera construit en collaboration avec nos fournisseurs et nos autres parties prenantes, déjà réunies à l'occasion du forum des solutions de l'agroécologie en 2017. Il reposera sur la mise en œuvre d'exigences de qualité obligatoires (absence de traitement chimique après récoltes, etc.), de plan de progrès construits avec nos fournisseurs et de conditions de contractualisation qui valorisent les innovations des producteurs (contrats long terme et conditions prix-volumes).

Ce dispositif sera complété pour accélérer la transition : le développement de formations, des tests pilotes sur le terrain, l'innovation par le partage et les échanges entre producteurs, la co-construction de nos filières avec nos clients ou encore le développement de solutions de financement innovantes.

(Engagements communs 2, 4, 6 et 8)

■ Proposer une offre de produits de la mer respectueuse des ressources marines (Engagements communs 1, 2, 3, 4 et 5)

Carrefour commercialise des produits de la mer au sein de ses rayons marée traditionnels (850 en France), et propose des produits de la mer à sa marque au sein des rayons conserve, surgelés et produits frais. Pour assurer la durabilité de cette offre Carrefour a développé en 2016 sa démarche pêche responsable avec ses parties prenantes.

Elle consiste à :

- Privilégier :
 - les espèces abondantes d'après les listes fournies par nos partenaires (le WWF et EthicOcean),
 - les produits certifiés MSC pêche durable ou en plan de progrès vers une certification (projet d'amélioration des pêcheries dont la crédibilité est vérifiée par un tiers), et les techniques de pêche les moins impactantes comme la pêche à la canne,
- Suspender la vente des espèces sensibles,

- Développer une aquaculture responsable :
 - en sélectionnant les élevages aux bonnes pratiques : alimentation non OGM (filières FQC tracées) et/ou élevages sans antibiotiques,
 - en privilégiant les produits ASC aquaculture responsable,
- Soutenir une pêche locale durable à travers des partenariats avec les acteurs locaux,
- Valoriser la diversité des produits de la mer,
- Promouvoir la lutte contre la pêche illégale.

Objectif 3 :

Assurer qu'un poisson sur deux vendu par Carrefour soit issu d'une démarche pêche responsable d'ici 2020 (au sein du rayon marée et des produits surgelés à marque propre) et proposer l'offre la plus large de pêche durable.

Les produits issus de notre démarche pêche responsable sont choisis en concertation avec notre groupe de parties prenantes dédié (4 ONG et 3 fournisseurs). Ils regroupent l'utilisation de labels reconnus par Carrefour (MSC), de techniques de pêches avec moins d'impacts, nos filières tracées Filières Qualité Carrefour et le choix d'espèces en concertation avec les ONG.

■ Impliquer nos clients et protéger la biodiversité quotidienne (Engagements communs 1, 3, 8 et 9)

Les abeilles constituent un emblème de la biodiversité quotidienne et de son rôle essentiel pour la diversité alimentaire. Carrefour déploie un plan d'installation de ruches sur les toits des magasins, pour impliquer ses clients dans la préservation des écosystèmes et d'intégrer la biodiversité sur ses sites.

En Belgique, en France et en Pologne, ce sont près de 210 ruches qui sont installées sur des magasins, entrepôts ou sièges de Carrefour. Le groupe soutient le développement de l'apiculture en privilégiant le référencement de miels locaux et nationaux.

Enfin, les producteurs des Filières Qualité Carrefour mettent en place des jachères apicoles et bannissent certains pesticides de leurs exploitations.

Objectif 4 :

Suite au lancement du premier plan pollinisateur en France en 2017, poursuivre la mise en place d'un plan pollinisateur dans les pays où le groupe est implanté d'ici 2020. Le plan pollinisateur sera construit en partenariat avec l'association Noé. Il comprend le soutien aux filières apicoles locales (aide à l'installation des jeunes apiculteurs, référencement de miels locaux, développement de l'apiculture périurbaine) et le développement d'exigences sur la protection des pollinisateurs dans les productions animales et végétales des Filières Qualité Carrefour.

■ Protéger les forêts grâce à des productions agricoles plus durables (Engagements communs 1, 2, 3, 4, 5 et 7)

Carrefour s'engage à lutter contre la déforestation en proposant aux clients des solutions et produits respectueux des forêts d'ici 2020. De nombreux produits sont liés à la santé des forêts : le papier et le bois mais aussi

l'alimentation du quotidien ou encore les produits d'hygiène contiennent des ingrédients pouvant participer à la déforestation.

Carrefour a identifié quatre matières premières présentes dans ses approvisionnements et sur lesquelles agir en priorité. Il s'agit du bœuf, du soja, du bois et papier et de l'huile de palme pour lesquels le groupe souhaite contribuer à stopper la déforestation associée.

Objectif 5 :

Atteindre 100 % de conformité vis-à-vis de notre politique forêts durables d'ici 2020 pour 10 catégories de produits prioritaires composés de bois et de papier (lancement en 2017).

Objectif 6 :

Assurer que 100 % de la viande de bœuf brésilienne fraîche vendue dans les magasins Carrefour au Brésil soit géo-référencée dès 2018 pour réduire le risque de déforestation lié à sa production (lancement en 2016).

Objectif 7 :

Assurer que 100 % de l'huile de palme utilisée dans les produits à marque Carrefour respectent les principes et critères de la RSPO et des critères complémentaires d'ici 2020 et développer des filières physiquement tracées (lancement en 2010).

Objectif 8 :

Utiliser un ensemble de solutions pour réduire les impacts négatifs de la production de soja sur les écosystèmes dans notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2020 (lancement en 2017).

Ces solutions intègrent une traçabilité physique et géographique des approvisionnements, le développement d'approches territoriales et d'alternatives locales, le déploiement de certifications, et la signature d'accords communs à l'image par exemple du moratoire sur le soja.

■ Collaboration, suivi et évaluation des performances

Conformément aux engagements communs 2 et 9, l'ensemble des objectifs de Carrefour pour la biodiversité sont établis en concertation avec les parties prenantes et les partenaires du groupe dans le cadre de panels thématiques dédiés. Carrefour ainsi réunit ses clients, ses fournisseurs, des ONG, experts et représentants des pouvoirs publics sur les thèmes de la biodiversité (2014) de la pêche durable (2015), de l'apiculture (2016), de l'agroécologie (2016 et 2017) et du bien-être animal (2017).

De groupes de travail sont parfois constitués pour suivre les avancées des plans d'action et identifier ensemble de nouvelles solutions.

Conformément aux engagements communs 3 et 10, ces objectifs sont suivis et évalués via des indicateurs clés de performance publiés dans notre rapport extra-financier annuel. Un indice RSE reprenant ces objectifs est mis en place pour piloter leur mise en œuvre.